

le MEMORIAL de l'ALSACE MOSELLE
présente



Malgré-eux!

EXPOSITION

L'INCORPORATION DE FORCE

en EUROPE



Conseil de révision au Luxembourg, date inconnue. (DR)



*Groupe de réfractaires luxembourgeois dans leur cachette,
à Eischen, date inconnue.
(Coll. Photothèque de la Ville de Luxembourg - Marcel SCHROEDER)*

***Un travail de recherches remarquable à partir d'archives françaises, belges,
luxembourgeoises, slovènes, polonaises, allemandes.
Des documents inédits....***

Lors de la création de la Wehrmacht en 1935, la loi allemande limita le service militaire obligatoire aux "Reichsdeutsche" (Allemands citoyens du Reich). Il n'est donc juridiquement pas possible d'imposer la conscription aux populations nouvelles annexées, sans leur octroyer au préalable la citoyenneté allemande. Pour y parvenir, les autorités allemandes sélectionnent une partie de ces populations et les élèvent au statut de "Volksdeutsche" (Allemands de souche) en s'appuyant sur des critères raciaux, comme l'origine des grands-parents, ou culturels, comme la langue pratiquée. Ce statut les soumet soit directement à l'obligation du service militaire soit indirectement, en leur conférant la citoyenneté allemande, pleine ou "auf Widerruf" (à titre révoqué) selon leur degré de fiabilité. Une fois incorporé dans la Wehrmacht, les jeunes hommes acquièrent automatiquement la citoyenneté allemande, tout en conservant leur citoyenneté préalable.

Contact Mémorial : 03.88.47.45.50
Marion CHRISTMANN
Chargée du centre de documentation
m.christmann@memorial-alsace-moselle.com

CONTEXTE



*La Brigade Zidansek, 1944.
Coll. National Museum of Contemporary History, Slovenia)*

A la fin du mois d'août 1942, les Gauleiter Robert Wagner et Josef Burckel décrétèrent l'incorporation des Alsaciens et des Mosellans dans la Wehrmacht, afin de pallier la perte de soldats sur le front Est et d'accélérer la germanisation de l'Alsace et de la Moselle nouvellement annexés. 100 000 Alsaciens et 30 000 Mosellans se virent contraints d'endosser l'uniforme allemand, malgré la Convention Internationale de La Haye de 1907, qui interdisait « de forcer les nationaux de la partie adverse de prendre part aux opérations de guerre dirigées contre leur pays ».

Longtemps considérée comme une histoire régionale, l'incorporation de force a pourtant concerné de nombreux autres territoires annexés de facto au « Grand Reich » : Luxembourg, Eupen-Malmédy (Belgique), Haute-Silésie (Pologne), Styrie et Haute-Carniole (Slovénie), ...

A partir de 1939, le IIIe Reich profite de ses victoires militaires pour mettre à bas le traité de Versailles et renouer avec l'ancienne idée d'une « Grande Allemagne ».

Malgré l'absence de traités internationaux, différents territoires frontaliers sont annexés, notamment l'Ouest de la Pologne, l'Est de la Belgique, le Luxembourg, le Nord-est de la France et le Nord de la Yougoslavie.

Au nom de l'Histoire ou de la langue, leurs habitants font l'objet d'une stricte politique de germanisation et de nazification, allant jusqu'à l'imposition du service militaire obligatoire dans l'armée allemande.

Le parcours de ces « *Beutedeutsche* » (Allemands du butin) dans la Wehrmacht est complexe et marque profondément leur conscience et celle de leur famille.



*« Aux armes ». Affiche de Nikolaj Pirnat
Coll. National Museum of Contemporary History,
Slovenia - Zgrabimo za orožje vsi*

A partir de photos exceptionnelles, inédites, provenant des archives de tous ces territoires annexés, l'exposition montre des hommes, soumis ou insoumis, aux parcours semblables ou différents, morts au front ou exécutés par les Nazis. D'autres, reviennent mais durablement meurtris.



*Groupe de réfractaires luxembourgeois
Coll. Photothèque de la Ville de Luxembourg - Marcel
SCHROEDER)*

DESCRIPTIF DE L'EXPOSITION

INTRODUCTION

L'incorporation de force en Europe (1 bâche 135 x 200 cm)

ESPACE 1 : ANNEXION, GERMANISATION ET NAZIFICATION

En Alsace-Moselle	5 impressions sur toile à suspendre - 40 x 50 cm
En Eupen-Malmedy	(5 impressions sur toile à suspendre - 40 x 50 cm)
Au Luxembourg	(5 impressions sur toile à suspendre - 40 x 50 cm)
En Pologne	(5 impressions sur toile à suspendre - 40 x 50 cm)
En Styrie	(4 impressions sur toile à suspendre - 40 x 50 cm)

ESPACE 2 : L'INCORPORATION DE FORCE EN EUROPE

L'appel au volontariat et le RAD	(1 bâche - 100 x 210 cm)
La question de la nationalité	(2 panneaux - 80 x 40 cm et 30 x 21 cm)
L'instauration du service militaire obligatoire	(1 bâche - 100 x 210 cm)
Les «Volksdeutsche» dans les armées allemandes	(2 panneaux - 80 x 40 cm et 21 x 30 cm)

Plus

- Départ en train des Slovènes pour l'armée	(1 panneau - 200 x 135 cm)
- Groupe de Luftwaffenhelfer mosellans	(1 panneau - 135 x 200 cm)
- Conseil de révision au Luxembourg	(1 panneau - 200 x 135 cm)
- Manifestation de recrues RAD à Sarrebourg	(1 panneau - 200 x 135 cm)
- 29 cadres photos de «Volksdeutsche» dans l'armée allemande	
- 4 documents plastifiés pouvant être reproduits	(sur DVD)

ESPACE 3 : RESISTANCE ET REPRESSION

- La réaction des Etats et les manifestations publiques	(1 bâche - 100 x 210 cm)
- La résistance	(2 panneaux - 42 x 30 cm)
- La répression allemande	(1 bâche - 100 x 210 cm)

Plus

- Alsaciens, Mosellans et Luxembourgeois de la Wehrmacht espérant la fuite à Cracovie	(1 panneau - 200 x 135 cm)
- 28 documents sur la résistance des incorporés de force pouvant être reproduits	(sur DVD)

ESPACE 4 : LA CAPTIVITE DANS LES CAMPS ET L'APRES-GUERRE

- La captivité dans les camps alliés et le lent retour	(1 bâche - 100 x 210 cm)
- La condamnation d'un crime de guerre et la demande de reconnaissance et d'indemnisation	(1 bâche - 100 x 210 cm)
- Faire le deuil, se souvenir et exprimer	(1 bâche - 100 x 210 cm)

EN PLUS

- 12 biographies d'incorporés de force
(12 silhouettes - 60 x 180 cm)
- Remerciements (1 panneau - 40 x 80 cm)
- «L'incorporé de force», dessin de Tomi UNGERER

